

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE



Délibération du Conseil Municipal

N°2022-003

**RESTAURATION DU PORCHE DE L'ÉGLISE DES TERRASSES :
APPROBATION D'UN AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAUX**

Séance du : 28 Janvier 2022

Date de convocation : 24 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit janvier, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 9

Nombre de votes : 9

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, MATHON Sylvie, GILBERT Hervé, FERRIER Stéphane, FAUST Alain, SIONNET Anthony

Pouvoir de : FERRIER Nathalie à FERRIER Stéphane,

Absent : ONOL LANG Per, FERRIER Nathalie, JACOB Roland,

Secrétaire de séance élu : PIQUEMAL Michel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La commune de La Grave mène un projet de restauration du porche de l'église des Terrasses.

La commune a signé initialement un contrat de travaux avec l'entreprise EUROTOITURE, pour la partie « charpente et couverture » suite au marché public notifié le 31/03/2021.

Le contrat initial du marché a été évalué à :

- Taux de la TVA = 20%

- Montant HT = 17 000.00 €

- Montant TTC = 20 400.00 €

Il a été demandé l'installation d'une plus-value au projet : La pose d'un voligeage complémentaire au-dessus de l'étanchéité sous couverture qui est dorénavant réglementaire.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA = 20%

- Montant HT = 802.20 €

- Montant TTC = 962.64 €

% d'écart introduit par l'avenant = 4.72 %

AR Prefecture

005-210500633-20220128-2022_D003-DE
Reçu le 02/02/2022
Publié le 02/02/2022

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA = 20.00 %
- Montant HT = 17802. 20 €
- Montant TTC = 21 362.64 €

DECIDE :

- De signer l'avenant proposé par l'entreprise EUROTOITURE
- Donne mandat à Mr Jean-Pierre PIC, Maire de la commune, ou à un adjoint, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :

Date affichage :

